



Traité Baba Batra

Michna 4 - Chapitre 3

שְׁנַיִם מְעִידִים אוֹתוֹ שֶׁאָכְלָה שְׁלוֹשׁ שָׁנִים,
נִמְצְאוּ זִמְמִים,
מְשַׁלְּמִים לוֹ אֶת הַכֹּל.
שְׁנַיִם בְּרֵאשׁוֹנָה, וְשְׁנַיִם בְּשֵׁנִיה, וְשְׁנַיִם בְּשְׁלִישִׁית,
מְשַׁלְּמִים בִּיבִיחָן.
שְׁלֹשָׁה אַחִין וְאֶחָד מִצָּטָרֵךְ עִמָּהֶן,
הָרִי אֶלּוֹ שְׁלוֹשׁ עֵדוּת,
וְהֵן עֵדוּת אַחַת.

Si deux [individus] témoignent qu'un troisième l'a possédé pendant trois ans et il s'avère que les témoins sont faux, ils sont obligés de lui payer le tout. S'ils sont deux témoins pour la première année, deux [témoins] pour la deuxième année et deux témoins pour la troisième, on partage entre eux en trois tiers. S'ils sont trois frères et un individu se joint à [chacun d']eux, ils comptent pour trois témoignages ; néanmoins ils ne comptent que pour un témoignage s'ils sont démentis.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions